



## ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SARREBOURG

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 18h00**  
**Salle polyvalente – Centre socio-culturel de Sarrebourg**

### COMPTE RENDU

La liste d'émargement est annexée au présent document.

Monsieur Pierre SINGER, Président du Conseil de développement du Pays de Sarrebourg, salue les personnes présentes et ouvre la séance de cette assemblée générale.

### Partie statutaire

#### 1. Rapport moral du Président

Monsieur Pierre SINGER souligne l'intérêt d'avoir un conseil de développement. Ce dernier, qui est aujourd'hui l'unique structure du territoire en tant qu'interface entre les élus et les représentants de la société civile, est animé uniquement par des **bénévoles, engagés au profit d'un territoire et de ses habitants, au bénéfice de l'intérêt commun.**

Il souligne également l'avantage du Conseil de développement du Pays de Sarrebourg, dont la particularité est de réunir au sein de ses instances des élus et des socioprofessionnels. Ayant pour base la démocratie participative, **il est ouvert à tous** : élus, socioprofessionnels, habitants.

Il est cependant confronté à des difficultés :

- celle de mobiliser davantage de membres. Signe d'une société qualifiée plutôt d'individualiste ?
- le manque de moyens humains et financiers avec notamment un personnel mis à disposition par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;
- une structure encore peu connue.

Pour en comprendre le fonctionnement et la teneur de ses actions, on peut comparer le conseil de développement à une « auberge espagnole » où l'on mange ce que l'on y amène.

Des projets réussissent toutefois à être mis en œuvre grâce au travail des commissions et à la volonté de leurs membres que Monsieur SINGER remercie pour leur engagement et leur enthousiasme.

#### 2. Bilan financier 2015, situation financière 2016 au 1<sup>er</sup> décembre, prévisionnel 2017

Monsieur Bernard SCHLEISS, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre et Trésorier du Conseil de développement, présente le bilan financier de 2015, la situation financière de 2016 au 1<sup>er</sup> décembre ainsi que le prévisionnel 2017.

Les éléments budgétaires sont annexés au présent compte-rendu.

### 3. Rapport d'activités 2015-2016 – perspectives 2017

Intervention de :

- Monsieur Philippe SORNETTE pour la commission « Environnement-Développement durable ». Madame Véronique CORSYN étant excusée pour n'avoir pas pu être présente à cette assemblée ;
- Monsieur Camille ZIEGER et Monsieur Claude JUNG pour la commission « Economie-Emploi-Formation » ;
- Monsieur Jean-Bernard CORSYN pour la commission « Tourisme ». Monsieur Bernard SIMON étant excusé de ne pas pouvoir être présent.
- Madame Marie-Paule BAZIN et Monsieur Jean-Michel CLERGET pour la commission « Cadre de vie – vie associative » ;
- Monsieur Ghislain GAD pour la commission « Culture ». Madame Bernadette PANIZZI s'étant retiré du Conseil de développement.

**De vifs remerciements sont adressés à toutes les personnes qui se sont investies de manière assidue dans le travail des commissions et qui ont accepté d'y consacrer de leur temps personnel.**

Le rapport d'activités qui traduit les actions des différentes commissions, est joint au présent compte rendu.

### 4. Elections de nouveaux membres arrivants au collège des « Socio-professionnels »

Candidatures :

- Madame Marie-Simone BOUTTEVIN, Présidente des Gîtes de France Moselle ou une personne représentante ;
- Monsieur François FISCHER, Président du Club Vosgien de Sarrebourg-Abreschviller ;
- Monsieur Eric MORGENTHALER, Directeur de l'EPHAD ;
- Monsieur Matthieu MULLER, Président de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée de la Bièvre ;
- Monsieur Benjamin PHAM : Président de l'Association Sarrebourg-Développement
- Monsieur Daniel SEYER : Premier Vice Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle et Président de la Corporation des Boulangers du Grand Est
- Monsieur Jean-Yves SCHAFF représentant du Club de Hand Ball

**Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité par les membres présents.**

#### **Partie officielle : Projet de candidature « Réserve de Biosphère »**

L'idée de candidature du Pays de Sarrebourg au titre de réserve de biosphère présentée pour la première fois lors des Assises du Territoire le 16 avril dernier a suscité beaucoup d'interrogations, notamment autour des différentes contraintes qu'un tel classement pourrait impliquer.

La partie officielle de cette assemblée a pour objectif d'apporter des réponses, en sachant qu'entre temps, un rapprochement a été effectué par le conseil de développement avec les représentants du monde agricole pour les associer au projet, et qu'une rencontre est prévue au lendemain de cette assemblée, entre ces représentants et des élus représentants du PETR.

#### **1. « Rappel du concept de Réserve de Biosphère et procédure de candidature » : intervention de Marie-Christine KARAS**

Si l'intervention vise à rappeler le concept de « réserve de biosphère » dans sa globalité, ainsi que la procédure de candidature, il s'agit d'attirer l'attention sur quatre aspects :

- **Le terme de « réserve »** qui revêt deux définitions. Il ne faut pas voir dans ce terme la première signification ; celle qui tend à voir *un territoire mis « sous cloche », une « réserve d'Indiens »*. Il faut considérer ce terme à travers la deuxième définition : celle qui renvoie à la

notion de *capital de ressources pour assurer l'avenir comme lorsque l'on fait des réserves de nourriture dans son frigo pour assurer son alimentation durant un laps de temps*. C'est dans sens qu'il faut aborder les Réserves de Biosphère définies dans le programme « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO.

Ce sont des territoires qui basent leur modèle économique, social et culturel sur un **rapport équilibré entre les humains et la biosphère**. C'est **promouvoir la manière dont les humains, par leur présence et leurs activités, vont gérer les ressources de ce territoire**. C'est concilier la conservation de la biodiversité et des ressources biologiques avec leur utilisation durable en visant à promouvoir des solutions viables pour les populations de ce territoire.

- **Le critère de zonage** : Parmi les trois zones qu'une réserve de biosphère doit comporter, il y a l'**aire centrale** qui peut être constituée d'un seul secteur ou de plusieurs. Les interrogations qu'il y a pu avoir concernant cette aire centrale ont suscité certaines réticences au regard des contraintes qu'elle implique pour les activités humaines. Elle correspond en effet à des espaces géographiques soumis à une protection juridique où l'intervention humaine est inexistante ou quasi inexistante. Or, le territoire du Pays de Sarrebourg comporte déjà des aires protégées, soit bénéficiant d'un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (au nombre de 2) soit étant définies comme Réserve Biologiques (également au nombre de 2).

Pour l'acte de candidature, il n'est plus nécessaire d'en créer, puisqu'elles existent.

Il en est de même pour **les zones tampons** qui correspondent pour le Pays de Sarrebourg aux territoires des 2 parcs naturels régionaux existants et des 6 secteurs définis au titre de Natura 2000.

Quant au reste du territoire, qui correspond à **la zone de développement**, les mesures conduites dans le cadre des programmes « *Zéro déchets* » par le Pôle Déchets du PETR, « *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)* » par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ou « *Agenda 21* » par la Ville de Sarrebourg sont autant de possibilités offertes pour des actions d'expérimentation.

- **Le classement « Réserve de Biosphère »** n'implique pas de restriction. Il implique une **responsabilité**.

Les réserves de biosphère sont des sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique. **Le zonage et les orientations inhérents aux réserves de biosphère n'ont pas de portée juridique réglementaire. En effet, l'UNESCO n'a pas la capacité juridique d'imposer des normes mais il s'appuie sur les démarches et outils existants en matière de préservation de l'environnement (démarches réglementaires, contractuelles et volontaires).**

Il est à noter que parmi les actions définies dans **le projet de territoire du PETR**, validé en 2015, certaines pourraient s'inscrire dans une stratégie de « Réserve de Biosphère ».

- **Une structure de coordination et un conseil scientifique** : La désignation d'une zone en tant que réserve de biosphère permet la mise en place d'une **structure de coordination** entre des actions de protection, de recherche, de développement, de formation et d'éducation. Le **conseil de développement**, qui s'appuie sur un mode participatif pour sa gouvernance possède la capacité de réunir des gestionnaires, des élus, des scientifiques, etc. pour établir un cadre pour la **consultation locale** où sont représentés tous les partenaires économiques et sociaux concernés.

Il resterait pour notre territoire à définir le **conseil scientifique** et la **participation de chercheurs scientifiques**. Pour le conseil scientifique, il y aurait lieu de s'appuyer sur le Conservatoire régional des Espaces Naturels et des 2 parcs : le Parc naturel régional de Lorraine et le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Quant à la recherche, les exemples évoqués notamment dans **le plan guide de Bataville** pourraient être des pistes multiples d'expérimentations conduites sur le territoire et basées sur la phytoremédiation, les métiers du bois et l'éco-design, l'isolation des bâtiments à base de produits issus de laine locale, ...

Le Pays de Sarrebourg possède tous les « ingrédients » pour candidater au titre de réserve de biosphère. Il suffirait seulement d'une « mise en musique » pour formaliser cette candidature, en consolidant toutefois le volet concernant la recherche.

**2. « Les producteurs du lait du consommateur de la Bresse et du Val de Saône » :** un exemple concret de projet collectif aux services des consommateurs et d'une agriculture raisonnée : projection du film réalisé par la laiterie de Saint Denis de l'Hôtel dans le cadre du projet « *C'est qui le patron ?* »

Ce film a été transmis par Monsieur Laurent JACQUOT, Maire de Richeval, Président de la Fédération Départementale du Syndicat des Exploitants Agricoles (FDSEA) du canton de Réchicourt et exploitant agricole spécialisé dans l'élevage laitier.

Le projet collectif mis en œuvre par les agriculteurs de la Bresse et du Val de Saône est un exemple dont les acteurs du Pays de Sarrebourg pourraient s'inspirer pour bâtir un programme de développement autour de l'agriculture avec en guise de fil conducteur :

- une commercialisation des produits agricoles à travers des liens directs entre exploitants et consommateurs (circuits courts) ;
- une augmentation des bénéfices directs des producteurs locaux ;
- un objectif de pérennisation des activités agricoles tout en encourageant plus d'agriculture raisonnée (l'agriculture biologique représente 9% aujourd'hui au Pays de Sarrebourg).

Ce type de projet correspond au concept de réserve de biosphère.

**Monsieur Laurent JACQUOT souhaite que l'agriculture puisse être intégrée dans les thèmes fédérateurs du projet de réserve de biosphère.**

**Une demande est également faite pour créer une commission agricole au sein du conseil de développement. Demande approuvée par l'assemblée générale.**

**3. "Quel intérêt pour un territoire d'être réserve de biosphère? Le cas du Parc naturel régional des Vosges du Nord " :** Intervention de Jean-Claude GENOT, Chargé de mission Biodiversité et Coordinateur « Réserve de Biosphère » au Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Pour compléter l'intervention de Marie-Christine KARAS, Monsieur Jean-Claude GENOT évoque les autres aspects également importants à prendre en compte en ce qui concerne les réserves de biosphère :

- **Un volet culturel** doit nécessairement être intégré au projet de réserve de biosphère. Ce volet est l'une des raisons principales qui a conduit le Parc naturel régional des Vosges du Nord à présenter sa candidature : son territoire est en effet doté d'un important patrimoine culturel.
- **Une reconnaissance internationale** : Le classement d'un territoire en réserve de biosphère permet de l'élever au rang international avec tous les effets induits en termes d'attractivité et d'image. Il n'impose aucune réglementation et repose sur un projet de territoire.
- **Des engagements** qui demandent au territoire :
  - de se doter d'un **conseil scientifique** ;
  - d'établir **des liens** avec les délégations du réseau MAB ;
  - une obligation **de coopération** avec d'autres réserves de biosphère.
- **Une structure de gouvernance solide** portée politiquement.

Monsieur Jean-Claude GENOT rappelle la spécificité du Parc naturel régional des Vosges du Nord qui est celle de partager son projet avec l'Allemagne et d'appartenir ainsi à la Réserve de biosphère transfrontalière du Pfälzerwald-Vosges du Nord (les réserves transfrontalières étant rares).

#### 4. Mot du Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : Monsieur Alain MARTY

Monsieur MARTY a été attentif à l'ensemble des actions et initiatives mené par le conseil de développement. Il soutient fortement l'idée d'un conseil de développement fonctionnant à partir de liens entre élus et socioprofessionnels. Il encourage le Conseil de Développement du Pays de Sarrebourg à poursuivre ses actions à conditions que celles-ci fassent l'objet de mesures méthodiques.

Quant au projet de « Réserve de biosphère », il reste dans l'attente d'une réunion qu'il souhaite voir programmée par le conseil de développement avec les quatre représentants du PETR, désignés pour suivre ce dossier. (Cette réunion est organisée au lendemain de cette assemblée).

Monsieur MARTY estime qu'il appartient au PETR de donner une portée politique à ce dossier en assurant son portage, car il est la seule instance publique qui intervient à l'échelle du Pays de Sarrebourg.

#### 5. Mot de Madame la Sous-préfète de Sarrebourg : Madame Béatrice BLONDEL

Madame BLONDEL salue l'ensemble des actions du Conseil de développement et particulièrement la démarche de Réserve de Biosphère.

En sachant qu'une telle démarche nécessite du temps, comme toutes les démarches de construction d'un projet de territoire, elle exprime de vifs encouragements, pour que le Pays de Sarrebourg puisse être porté au plus haut.

#### Clôture de l'assemblée

Le Président Pierre SINGER clôture l'assemblée générale.

Il invite les membres présents à partager un moment convivial à l'espace bar du centre socio-culturel.

Deux ouvrages sont également distribués de la part du GAL Moselle Sud :

Ils sont intitulés :

- « ***Balades photographiques : Paysages des territoires de la Sarre et des Vosges mosellanes*** »
- « ***Balades culinaires : Recettes des territoires de la Sarre et des Vosges mosellanes*** »

Ils sont édités par l'Association Mosellane d'Economie montagnarde (AMEM).

Les partenaires techniques et financiers de l'opération sont :

- L'Union européenne au titre du programme LEADER
- Le Département de la Moselle pour l'AMEM
- Le Syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines
- Le PETR du Pays de Sarrebourg